

**ANNEXE « B »  
(AVIS ABRÉGÉ)**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No : 500-06-000020-962  
No : 500-06-000029-963

COUR SUPÉRIEURE  
(Recours collectif)

---

OPTION CONSOMMATEURS et ASSOCIATION  
POUR LA PROTECTION AUTOMOBILE INC.,  
connue sous le nom de APA

*REQUÉRANTES*

c.

GARANTIE UNIVERSELLE (QUÉBEC) INC.  
& ALS

*INTIMÉS*

---

<p><b>AVIS AUX CLIENTS DE GARANTIE UNIVERSELLE (QUÉBEC) Ltée. CONCERNANT L'AUDITION D'UN RÈGLEMENT DES RECOURS COLLECTIFS</b></p>
---

1. **À QUI CET AVIS EST-IL DESTINÉ ?**

**Cet avis est destiné aux personnes faisant partie du groupe suivant :**

*« Tous les consommateurs qui, depuis le 1er mars 1988, ont conclu un contrat de garantie supplémentaire avec Garantie Universelle (Québec) Ltée, portant sur un véhicule automobile neuf ou usagé ou qui sont détenteurs d'un tel contrat de garantie supplémentaire qui était encore en vigueur le 18 novembre 1993. »*

*(ci-après le « Groupe »)*

## 2. BUT DE L'AVIS :

Cet avis a pour but d'informer les membres du Groupe qu'OPTION CONSOMMATEURS et l'A.P.A. ont conclu une transaction en vue de régler deux recours collectifs institués par Option Consommateurs et par l'APA à la suite de la fermeture de Garantie Universelle (Québec) Ltée le 18 novembre 1993 (la « Transaction »). La Transaction sera soumise à l'approbation du Tribunal le 2 octobre 2006 à 9 h 15 en salle 16.06 du Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal. Les membres du Groupe qui ne s'opposent pas à la Transaction ne sont pas tenus de comparaître à l'audience.

## 3. EN QUOI CONSISTE LA TRANSACTION PROPOSÉE?

En résumé, la Transaction prévoit la constitution d'un Fonds de règlement d'un montant d'environ 575 000,00 \$ qui servira notamment à l'indemnisation des Membres du Groupe qui auront produit une réclamation admissible **au plus tard le 6 mars 2007** et selon les modalités prévues à la Transaction.

*Réclamation en remboursement de réparations couvertes :* Le Fonds de règlement servira à indemniser les réclamants qui ont dû payer pour des réparations effectuées après le 18 novembre 1993 qui auraient été couvertes par leur contrat de garantie supplémentaire et qui sont en mesure de faire la preuve des réparations et du paiement.

*Réclamation en remboursement de primes inutilisées :* Les membres du Groupe dont le contrat de garantie n'était pas échu le 18 novembre 1993 mais qui n'ont pas fait faire de réparations couvertes ou qui ne sont pas en mesure de faire la preuve de telles réparations, peuvent réclamer un remboursement partiel de la valeur des primes inutilisées. Ces réclamations seront payées uniquement s'il reste un montant raisonnable dans le Fonds de règlement, après paiement des Réclamations admissibles en remboursement des réparations couvertes.

Les honoraires des procureurs du Groupe (qui n'excéderont pas 20 % du Fonds de règlement), les frais d'avis, d'administration et de gestion et les débours seront soumis à l'approbation du Tribunal et seront déduits du Fonds de règlement avant que les indemnités soient distribuées.

#### 4. **QUE FAIRE POUR ÊTRE INDEMNISÉ ?**

**Seuls les membres du groupe qui produiront une réclamation conformément à la Transaction pourront être indemnisés.**

Pour ce faire, vous devez **OBLIGATOIREMENT** compléter le Formulaire de réclamation et l'expédier au Gestionnaire des réclamations **au plus tard le 6 mars 2007**, faute de quoi votre réclamation sera réputée irrecevable et vos droits d'obtenir une indemnité seront éteints à tout jamais.

**Vous pouvez obtenir le Formulaire de réclamation** en le téléchargeant de l'un ou l'autre des sites indiqués ci-dessous ou en faisant une demande à Option-Consommateurs ou à l'APA. Compte tenu des délais alloués pour produire une réclamation, demandez le Formulaire sans tarder.

Veillez lire attentivement les instructions apparaissant au Formulaire de réclamation.

#### 2. **OPPOSITION À LA TRANSACTION OU EXCLUSION DU GROUPE:**

Si vous n'êtes pas d'accord avec la Transaction, vous pouvez : 1) vous y opposer en vous adressant à la Cour supérieure lors de l'audience qui sera tenue le 2 octobre 2006, à la condition toutefois d'avoir donné avis écrit de votre opposition au Gestionnaire des réclamations et aux Procureurs du Groupe au plus tard le 22 septembre 2006; ou 2) vous exclure du Groupe et, par ce fait même, de la Transaction, laquelle ne pourra être invoquée dans un éventuel recours individuel, en transmettant votre Demande d'exclusion au Gestionnaire des réclamations au plus tard le 6 octobre 2006. Veuillez consulter l'Avis intégral pour connaître la procédure et le délai pour présenter une opposition ou une exclusion [voir paragraphe 7 ci-dessous].

#### 6. **AUCUN AVIS SUBSÉQUENT :**

Si le Tribunal approuve la Transaction, aucun autre avis ne sera publié ni transmis aux Membres du Groupe.

7. **RENSEIGNEMENTS, DEMANDES DE FORMULAIRE, ETC.**

**CET AVIS EST UN RÉSUMÉ DU TEXTE INTÉGRAL DE L'AVIS AUX MEMBRES. Le texte intégral de l'Avis aux membres et le Formulaire de réclamation peuvent être téléchargés de l'un des sites suivants. Si vous désirez obtenir le texte intégral de la Transaction ou pour plus de renseignements, veuillez vous adresser par écrit, par courriel, par la poste ou par télécopieur, à :**

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION AUTOMOBILES INC. (APA)**

**GESTIONNAIRE DES RÉCLAMATIONS**

292, boulevard Saint-Joseph Ouest

Montréal (Québec) H2V 2N7

Téléphone : (514) 272-5555 ♦ Télécopieur : (514) 273-0797

Courriel : [apamontreal@apa.ca](mailto:apamontreal@apa.ca) ♦ Site Web : [www.apa.ca/](http://www.apa.ca/)

**OPTION CONSOMMATEURS**

2120, rue Sherbrooke Est - Bureau # 604

Montréal (Québec) H2K 1C3

Téléphone: (514) 598-7288 ♦ numéro sans frais : 1 888 412 1313

Télécopieur : (514) 598-8511 ♦ courriel : [info@option-consommateurs.org](mailto:info@option-consommateurs.org)

Site Web : [www.option-consommateurs.org/](http://www.option-consommateurs.org/)

**Les Procureurs du Groupe :**

**UNTERBERG, LABELLE, LEBEAU, S.E.N.C.**

1980, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 700

Montréal (Québec) H3H 1E8

Télécopieur : (514) 937-6547 ♦ Courriel : [contact@ullnet.com](mailto:contact@ullnet.com)

Site Web : [www.ullnet.com](http://www.ullnet.com)

**SYLVESTRE FAFARD PAINCHAUD**

740, avenue Atwater

Montréal (Québec) H4C 2G9

Télécopieur : (514) 937-6529

Courriel : [info@sfpavocats.ca](mailto:info@sfpavocats.ca) ♦ Site Web : [www.sfpavocats.ca](http://www.sfpavocats.ca)

La publication de cet avis a été approuvée par le Tribunal